

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AC – N° 81 – RUE LAS CROZES

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé rue Las Crozes cadastré section AC – n° 81.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE – N° 31-215 – 16 AV. DU LAURAGAIS

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 16 avenue du Lauragais cadastré section AE – n° 31-215.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE – N° 34-35-199 – LES JARDINS OCCITANS [LOTS 52 ET 162]

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé aux Jardins Occitans - cadastré section AE – n° 34-35 et 199.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE – N° 34-35-199 – LES JARDINS OCCITANS [LOTS 64 ET 148]

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé aux Jardins Occitans - cadastré section AE – n° 34-35 et 199.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : VESTIAIRES DU FOOT - MISSION CONTROLE TECHNIQUE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du bâtiment du FOOT nécessitent l'intervention d'un cabinet pour assurer la mission contrôle technique.

Une consultation a été lancée auprès des cabinets QUALICONSULT, SOCOTEC, VERITAS et BERGER le 25 août 2015 avec une date limite de réception des offres fixée au 18 septembre 2015 à 16 heures. Le cabinet BERGER n'a pas remis d'offre pour cette mission. L'ouverture des plis a été effectuée le 05 octobre 2015.

Les offres des cabinets QUALICONSULT, SOCOTEC et VERITAS ont été étudiées et analysées. L'offre présentée par QUALICONSULT apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix « POUR » :

- ⇒ de retenir le cabinet QUALICONSULT installé 1 rue de la Paderme – 31170 TOURNEFEUILLE dont le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 740 € H.T,
- ⇒ d'inscrire la dépense en section d'investissement,
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

OBJET : VESTIAIRES DU FOOT - MISSION COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : VESTIAIRES DU FOOT - MISSION COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du bâtiment du FOOT nécessitent l'intervention d'un cabinet pour assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé.

Une consultation a été lancée auprès des cabinets QUALICONSULT, SOCOTEC, VERITAS et BERGER le 25 août 2015 avec une date limite de réception des offres fixée au 18 septembre 2015 à 16 heures. L'ouverture des plis a été effectuée le 05 octobre 2015.

Les offres des cabinets QUALICONSULT, SOCOTEC, VERITAS et BERGER ont été étudiées et analysées. L'offre présentée par la SARL BERGER apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix « POUR » :

- ⇒ de retenir la SARL BERGER installée à LABARTHE SUR LEZE 31860 – 201 chemin des Agriès dont le montant de la prestation s'élève à la somme de 960 € H.T,
- ⇒ d'inscrire la dépense en section d'investissement,
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

OBJET : SDEHG – RACCORDEMENT DE 2 PANNEAUX D'INFORMATIONS MUNICIPALES

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Réf : 4 BS 587

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant le raccordement de 2 panneaux lumineux d'informations municipales, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- **PANNEAU RD 813** : confection d'une tranchée (longueur 3m), déroulage d'un câble 3x2,5mm², raccordement d'un panneau d'information,
- **PANNEAU MAIRIE** : confection d'une tranchée (longueur 6,5m), déroulage d'un câble 3x2,5mm², raccordement d'un panneau d'information.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	275 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	662 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune	
(ESTIMATION)	883 €	
<hr/>		
Total	1 820 €	

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté.
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

OBJET : SERVICE TECHNIQUE - ACHAT DU TRACTEUR KUBOTA – REGULARISATION BUD. DM N° 5

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la valeur d'origine du tracteur KUBOTA soit 22 902 € TTC,

Considérant la reprise du tracteur SHIBAURA S 325 soit 3 300 €,

Considérant la nécessité de porter sur nos livres comptables la valeur réelle du tracteur KUBOTA,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la régularisation budgétaire suivante :

Opération n° 072015

1. Inscrire en **dépenses d'investissement** la somme de 3 300 € [montant prélevé en dépenses imprévues]
2. Inscrire en **recettes de fonctionnement** la reprise de 3 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire présentée ci-dessus.

OBJET : PROVEUR DE VEGETAUX – SERVICE TECHNIQUE

↳. Inscrire en **recettes de fonctionnement** la reprise de 3 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire présentée ci-dessus.

OBJET : BROYEUR DE VEGETAUX – SERVICE TECHNIQUE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dans le cadre de la politique menée par la collectivité pour réduire les dépenses de fonctionnement, plusieurs études ont été engagées et ont donné lieu à une certaine prise de conscience notamment en matière de DECHETS.

Depuis le début de la rentrée scolaire, le compostage des déchets de cantine scolaire est pratiqué et nécessite de disposer de broyats ou déchets bruns.

De plus, l'interdiction de brûler les coupes de végétaux et le coût de l'apport de ces derniers à la déchetterie nous ont amené à consulter 3 sociétés pour investir dans un broyeur de végétaux.

L'étude des 3 propositions financières et l'analyse des essais pratiqués sur site mettent en avant la proposition établie par POLE VERT au prix de 5 690 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la société POLE VERT installée à L'UNION 31240 – 6 impasse d'Hélios dont le montant s'élève à la somme de 5 690 € H.T.,
- autorise Madame le Maire à procéder au virement de crédit nécessaire pour inscrire l'opération en section d'investissement,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour mener à bien cette opération.

OBJET : LAVE VAISSELLE – SERVICE SCOLAIRE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Des interventions trop fréquentes sur le lave-vaisselle depuis le début de l'année et une grosse réparation à venir nous ont amené à étudier l'achat d'un produit neuf.

L'analyse des consultations faites auprès des établissements BOUCHIAT, METRO et UGAP place au 1^{er} rang les établissements BOUCHIAT non seulement en terme financier mais également en service après-vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition financière établie par les établissements BOUCHIAT installés à TOULOUSE 31400 – 109 route de Labège au prix de 4 770 € H.T.
- autorise Madame le Maire à procéder au virement de crédit nécessaire pour inscrire l'opération en section d'investissement,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour mener à bien cette opération.

OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien et d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures].

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 6 mois dans la fonction.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 6 mois dans la fonction.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 341 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2015	
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
ü	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
ü	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	
ü	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
ü	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
ü	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
ü	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
Abs	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LABORIE M.
ü	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
ü	LABORIE	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	
ü	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
ü	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 121 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DELAHAY B.
Abs	MERCIER M	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GLIZIERES A.
ü	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
ü	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
ü	PAULY	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
ü	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
ü	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
ü	ZAFFARANO	J-Luc	2 lotissement le Cammas 31450 POMPERTUZAT	

